MAIRIE MARSAT 10 rue du Coudet 63200 MARSAT Tél.04.73.64.59.00

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 2022-124

PAGE: 124

OBJET: Battue administrative sur RD 446 mercredi 02 novembre 2022

La Maire de la Commune de MARSAT (Puy de Dôme), Vu le Code des Collectivités Territoriales, l'article L 2212 Vu le Code de la Route, notamment l'article 44

Vu l'article n°26 du Code Pénal,

Vu la demande du lieutement de Louveterie Mr Chanut 9 route de Lernaud 63 830 DURTOL pour la réalisation d'une battue administrative sur la commune de Mozac selon un arrêté préfectoral et un arrêté départemental et la neutralisation la RD 446 le mercredi 02 novembre 2022 de 10h à midi.

Vu la demande du lieutement de Louveterie d'interdire l'accès à tous véhicules et piétons à la RD 446 par le chemin des Batignolles de la commune de Marsat, le mercredi 02 novembre 2022.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la circulation et la sécurité à l'intérieur de l'agglomération.

ARRETE:

- Article 1 : L'accès à la RD 446 sera interdit à tous les véhicules et piétons par le chemin des Batignolles le mercredi 02 novembre 2022 de 10h à midi.
 - Article 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place.
- Article 3 : Tous les agents de la force publique : Monsieur le Commandant de Police de Riom et tous agents de la circulation sont chargés de l'exécution du présent arrêté,
- Article 4 : Les contrevenants au présent arrêté seront passibles de procès-verbaux et poursuivis conformément aux lois,

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à : Monsieur le Commandant de Police de RIOM, Le lieutement Louveterie, et sera affichée et publiée en Mairie.

Marsat, le 28 octobre 2022

Anne-Catherine LAFARGE Maire de Marsat

